

Observation n°83 du 08/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet éolien et note également que cette enquête publique est irrégulière.

En effet, le dossier présenté ne permet pas une compréhension complète du projet et est susceptible de nuire à la bonne information du public et de l'autorité Préfectorale.

La MRAe a fait ce constat sans appel, organisme pourtant en mesure de mieux comprendre un dossier incomplet que le public, amené à émettre son avis lors de cette EP.

Le dossier de 2022 adressé en complément de l'étude d'impact initiale de 2013 ne permet pas une lecture et une compréhension complète du projet et de la démarche ERC qui devrait être conduite par le porteur du projet, et qui fonde l'évaluation environnementale.

Le promoteur n'a d'ailleurs pas daigné répondre à la MRAe sur cette remarque pourtant essentielle, à savoir comprendre le dossier, ce qui permet ensuite de prendre les bonnes décisions.

Un avis défavorable s'impose au vu de ce grave manquement.

M. Eric Denjean / 86140 Doussay

.....